

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoint**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

DIVERS

21 – 04 Février 2016

AVIS SUR L'ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX DE MOISSAC

Rapporteur : M. HENRYOT J.L..

Considérant l'augmentation des risques encourus par les agents de police municipale,

Considérant la volonté de procéder à l'armement des agents de police municipale,

Considérant que l'armement sera soumis à autorisation préfectorale, en temps voulu.

Considérant que, dans un premier, temps Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis des membres de l'Assemblée Communale sur l'équipement des agents de police municipale en armes de poing.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'information relative à l'armement de la Police Municipale.

Pour copie conforme
Moissac le 08 février 2016
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :